

A nos partenaires et parties prenantes

Eloyes, le 23 octobre 2017

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte Mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le progrès (COP). Cette dernière comprend une déclaration réitérant l'adhésion aux principes du Pacte Mondial, une description des mesures concrètes mises en place depuis l'adhésion au Pacte ou bien depuis la publication de notre dernière communication, et enfin une mesure des résultats obtenus ou escomptés.

Nous vous informons travailler activement sur la rédaction de notre communication néanmoins nous craignons ne pas pouvoir la finaliser avant la date d'échéance.

Nous vous prions de bien vouloir nous accorder une extension de la période de délai de soumission afin de pouvoir publier notre COP et décrire les efforts et progrès réalisés pour la mise en œuvre des principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Notre communication sur le Progrès sera déposée sur le site du Pacte Mondial à des fins d'évaluation en date du 25 janvier 2018 au plus tard.

Jean-Pierre TAHAY
Directeur Général

